

2017-03-025-DGS

nomenclature: 3.3.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET: PROGRAMME HÉPHAÏSTOS : PRÊT À USAGE AVEC LE COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT (COL)

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-03-025-DGS - PROGRAMME HEPHAISTOS: PRET A USAGE AVEC LE COL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que COL va réaliser un programme immobilier qui viendra poursuivre la densification maîtrisée du centre ville.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que la Commune puisse bénéficier d'une salle dans ce programme. Cette salle sera à usage d'activités associatives, culturelles et ou sociales. La Ville pourra en disposer librement et en assurera la gestion. Le prêt à usage sera accordé pour une durée illimitée à compter de la livraison du programme immobilier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de conclure un prêt à usage gratuit avec le COL pour l'usage d'un local d'environ 60m² dans l'immeuble qui sera situé au rez de chaussée à l'angle ouest du projet Héphaïstos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de prêt à usage rédigé par l'étude de Maître DUPOUY, notaire à Saint Martin de Seignanx (40),

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de conclure un prêt à usage avec le COL pour l'usage d'un local d'environ 60m² dans l'immeuble qui sera situé au rez de chaussée à l'angle ouest du projet Héphaïstos.

DIT que prêt sera gratuit et pour une durée illimitée à compter de la livraison de programme immobilier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte de prêt ainsi que tout document afférent à cette transaction.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 23 mars 2017
Le Maire

